

## Observatoire Départemental de la Famille

# Les familles et la pauvreté en Haute-Saône

Avril 2008

49, rue Gérôme - 70000 Vesoul - 03.84.97.18.10

## L'Observatoire Départemental de la Famille

La société évolue, les besoins des familles changent. Observer les familles permet de mesurer leurs besoins au quotidien et de proposer des mesures adéquates. Ainsi,

- les Services de l'Etat (la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, et la Direction Départementale de l'Equipment),
- le Conseil Général,

- la Caisse d'Allocations Familiales,

- la Caisse de Mutualité Sociale Agricole,

- l'Union Départementale des Associations Familiales,

se sont associés pour créer un outil d'information et d'aide à la décision : l'Observatoire Départemental de la Famille.

Sa mission : approfondir la connaissance des conditions de vie, des attentes, des pré-

occupations, des difficultés des familles de Haute-Saône.

Pour la conférence de la famille consacrée à la problématique de la pauvreté, l'Observatoire Départemental de la Famille a interrogé, en décembre 2007, les allocataires CAF sous le seuil de bas revenus sur leurs conditions de vie quotidienne, familiale et sociale et leurs rapports aux institutions.



## La construction de l'étude

La hausse générale des prix, le faible niveau des salaires, les accidents de la vie (divorce, chômage, maladie...) sont autant d'éléments qui font basculer un nombre croissant de personnes dans la pauvreté. Avec la récente mission de Martin HIRSCH au gouvernement, visant à réduire la pauvreté d'un tiers en cinq ans, elle devient une priorité nationale. Par ailleurs, la forte proportion de départements volontaires à l'expérimentation du revenu de solidarité active (RSA) montre qu'elle est tout aussi une préoccupation locale.

La Haute-Saône en plus de cette expérimentation du RSA, affirme son investissement dans la lutte contre la pauvreté en organisant la première conférence de la famille dans le département sur ce thème. Ainsi, à l'initiative de l'UDAF 70, les services

de l'Etat et du Conseil Général, l'ensemble des associations du mouvement familial, les partenaires sociaux, les élus et les représentants de collectivités territoriales se réunissent pour réfléchir et approfondir leurs connaissances sur la pauvreté. L'objectif final étant de proposer de nouvelles actions pour remédier à ce phénomène et d'accompagner au mieux les personnes concernées.

Si nombre d'études et de recherches ont pu être effectuées et publiées sur le sujet, elles fournissent souvent des indicateurs nationaux. Aussi, peu de données sont disponibles au niveau de la Haute-Saône. C'est pourquoi l'observatoire de la famille s'est vu confié la réalisation d'une enquête afin d'établir un diagnostic sur la situation de pauvreté dans le dépar-

## Thèmes de l'enquête

- *L'accès aux droits*
- *Le budget des ménages et leur quotidien*
- *L'impact de la pauvreté sur la vie familiale*
- *La vie sociale des personnes monétiairement pauvres*

## L'accès aux droits

### Les relations entre les familles et les institutions

Pour aider les familles en difficulté, les pouvoirs publics développent nombre de dispositifs d'aide sociale.

Depuis une décennie, sociologues, chercheurs... s'intéressent aux personnes, qui, pour quelles que raisons que ce soient, ne reçoivent pas la prestation à laquelle elles sont éligibles. Pour caractériser ce phénomène, ils utilisent le terme de « non-recours ». P. WARIN, directeur de recherche au CNRS, distingue quatre types de non-recours. Le premier est dû au manque d'information, le deuxième lié aux possibles erreurs administratives et le troisième émane de la complexité des dispositifs d'accès ou de prestations qui démotive l'individu à faire valoir ses droits. Enfin, le dernier plus récemment mis en avant serait le non-recours par désintérêt. Aussi l'enquête avait pour objectif de vérifier si les ménages étaient en relation avec l'ensemble des institu-

tions délivrant des aides, et s'ils se sentaient compris par ces dernières.

D'une manière générale, les ménages sont principalement en contact avec des services qui s'adressent à l'ensemble des familles et qui délivrent des prestations financières. En effet, 7 ménages sur 10 sont en lien avec la CAF ou la MSA. Viennent ensuite les structures d'aide à l'emploi (ANPE/ASSEDIC) et les centres médico-sociaux (un tiers). Seulement 12% ont contacté un organisme de secours tel que les associations caritatives. La grande majorité des individus interpelle un, deux voire trois organismes seulement. Les ménages n'utilisent donc pas l'ensemble des recours qui sont à leur disposition.

Pour prendre contact avec ces organismes, plus de la moitié des enquêtés préfèrent téléphoner ou se déplacer. Ainsi, on remarque l'intérêt certain des personnes pour le contact direct.

Seuls 20% passent par l'intermédiaire d'une assistante sociale.

### Des personnes, en général, satisfaites des services rendus

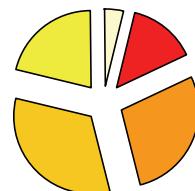
Afin de connaître la qualité des relations entre familles et institutions, nous avons demandé aux personnes sous le seuil de bas revenus si elles étaient satisfaites de leurs services. C'est ainsi que 73% se sont dits « bien compris » lorsqu'ils font appel à eux. Aussi, plus de la moitié des enquêtés affirme qu'il est facile d'obtenir des informations sur leurs droits. L'autre moitié, en revanche, déclare rencontrer des difficultés. Ils expliquent principalement celles-ci par la multiplicité des intervenants différents (43%), la complexité des procédures et les changements fréquents des réglementations. Ce manque de lisibilité peut constituer un frein à l'accès aux droits.

La confidentialité de l'accueil est, quant à elle, peu remise en question (9%).

### Classement des moyens préférés pour prendre contact avec les organismes

1	Téléphoner
2	Se déplacer
3	Rencontrer une assistante sociale
4	Ecrire
5	Utiliser internet
6	Demander à l'entourage

Pour les personnes sous le seuil de bas revenus, l'obtention d'une information sur leurs droits est :



■ Non-Réponse ■ Très difficile  
■ Assez difficile ■ Un peu difficile  
■ Pas du tout difficile

## Le budget des ménages et leur quotidien

### Des sources de revenus variées

Contrairement aux idées reçues, les personnes en situation de pauvreté ne sont pas toujours dépendantes de minima sociaux. D'après l'enquête, la moitié des interrogés perçoivent un revenu lié à l'emploi, 41% ont un salaire et 9%, une indemnité chômage. L'allocation logement est l'aide la plus souvent perçue par ces individus (43%). Les prestations familiales concernent, quant à elles, un quart de la population de l'échantillon. Le montant des revenus dépend essentiellement du nombre d'enfants dans le ménage et de l'exercice d'une activité professionnelle.

### Une gestion des ressources difficile

Ayant des ressources inférieures au seuil de bas revenus, la moitié des ménages a été en situation de découvert bancaire au moins une fois dans l'année. Les couples, les personnes avec enfants et les propriétaires sont d'ailleurs plus sujets à ces dépassements budgétaires. Le crédit à la consommation est utilisé (15%) mais beaucoup moins que par l'ensemble des français (un quart en 2004). Une fois de plus les ménages constitués d'un couple, d'enfants, ou de plusieurs personnes ont davantage recours à ce produit. Ces situations financières difficiles pose la question des dettes. 10%

des ménages ayant répondu à l'enquête ont déjà constitué un dossier de surendettement. Ceux-ci sont plus souvent composé de personne qui sont en interdit bancaire. Cependant, 10% des enquêtés ont pu épargner.

### Des restrictions de consommation ...

#### ...Dans la vie de tous les jours :

Ces faibles revenus supposent nombre de privations au quotidien. D'ailleurs, presque la moitié des répondants déclare avoir des difficultés pour payer leurs factures et 40% pour se déplacer. Cet inconfort financier a un impact sur les besoins vitaux

### Part des ménages qui perçoivent les revenus suivants (en %):

Allocation logement	43
Salaire	41
Prestations familiales	26
Revenu minimum d'insertion (RMI)	22
Retraite	10
Allocation adulte handicapé (AAH)	10
Indemnisation chômage	9
API	5
Pension d'invalidité	5
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	3

des familles comme l'alimentation ou le chauffage. Ici encore, les difficultés sont d'autant plus importantes si le ménage comprend un couple ou des enfants, notamment pour le paiement des factures. A contrario, ceux qui n'ont pas d'enfant rencontrent plus de difficultés pour se déplacer. Par ailleurs, les personnes qui ont du mal à chauffer leur loge-

ment sont plus souvent propriétaires et résidents d'une commune de moins de 500 habitants.

### ...pour les dépenses de santé :

Les dépenses de santé ne sont pas exclues de ces privations. D'après l'enquête, 11% renoncent à des dépenses de médecin généraliste pour des raisons d'argent. Ce

chiffre paraît élevé lorsque l'on se réfère au système de sécurité sociale français et à la politique d'accès aux soins notamment avec la couverture maladie universelle. Un tiers des personnes interrogées a également renoncé aux visites chez le dentiste, un quart ne s'est pas rendu chez l'ophtalmologue et 5% déclarent avoir renoncé à d'autres spécialistes pour des questions financières.

## L'impact de la pauvreté sur la vie familiale

Comme nous avons pu le voir jusqu'ici, la pauvreté monétaire des ménages affecte leur vie quotidienne. Mais être en situation financière délicate suppose t-il une vie familiale instable ? Les difficultés économiques sont-elles un sujet de discorde récurrent chez les couples ? Les parents pensent-ils rencontrer plus de difficultés dans l'éducation de leurs enfants ?

### Des situations familiales stables

Les résultats de l'enquête ont souligné, pour la majorité des individus, une vie familiale stable. Que ce soit les couples ou les personnes seules, leur situation matrimoniale est installée depuis plus de 5 ans. D'ailleurs, deux tiers des personnes interrogées n'ont pas vécu de précédente union avant leur situation actuelle.

La pauvreté n'est donc pas un facteur d'instabilité pour les couples mais elle renforce l'isolement des personnes seules.

### Les questions financières au sein du couple

Une grande majorité des couples (64%) déclare ne pas se disputer pour des raisons d'argent, ou rarement. Cependant, 57% de la population enquêtée estime qu'une situation financière difficile peut conduire un couple à divorcer. Il faut souligner que les couples sont les plus nombreux à ne pas être de cet avis, mis à part ceux qui se disputent souvent pour des questions d'argent.

Ici, on remarque que la pauvreté n'est pas source de discordes, contrairement aux difficultés financières qui lui sont associées.

### L'exercice de la parentalité

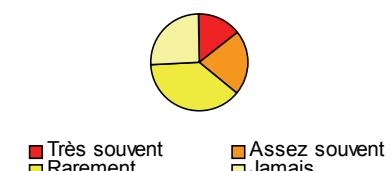
Quant aux difficultés rencontrées face à l'éducation des enfants, l'avis des parents sur le sujet reste partagé. En effet, une moitié estime rencontrer des problèmes et une autre moitié, elle, déclare ne pas spécialement en avoir. Toutefois, ils sont plus de 40% à penser qu'ils n'en rencontrent ni plus ni moins que les autres parents.

La situation de pauvreté ne semble donc pas être à l'origine de difficultés éducatives. Pourtant, les trois quart des parents qui déclarent en avoir, estiment qu'une situation économique plus favorable les aiderait face à cela.

### Difficultés quotidiennes rencontrées par les ménages :

Payer les factures (électricité, eau,...)	<b>46</b>
Se déplacer	<b>39</b>
Se nourrir convenablement	<b>38</b>
Payer le loyer (pour les locataires)	<b>34</b>
Chauffer le logement à bonne température	<b>32</b>

### Fréquence des disputes au sein du couple pour des questions financières



### Répartition des parents selon qu'ils estiment ou non qu'une situation financière plus favorable les aiderait dans l'éducation de leurs enfants:



## La vie sociale des personnes monétai rement pauvres

Si la pauvreté monétaire implique des restrictions alimentaires ou de santé, on conçoit aisément qu'elle en génère aussi dans les loisirs. Cependant, être pauvre financièrement ne signifie pas être pauvre socialement.

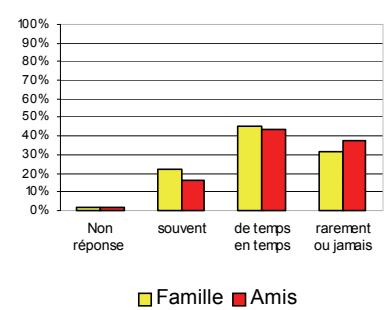
### Les relations amicales et/ou familiales.

La majorité des personnes interrogées invitent de temps en temps ou souvent de la famille ou des amis à domicile. La famille n'a pas particu-

lièrement plus de poids dans leurs relations sociales. Ceux qui ne reçoivent pas d'amis ne reçoivent en général, pas de famille. Concernant les réponses aux invitations, trois quarts des interrogés vont rendre visite à leurs amis ou à leur famille régulièrement. Il faut souligner ici que 6% des répondants n'ont aucun lien social avec de la famille ou d'éventuels amis. Le niveau de revenu influe sur la fréquence des rencontres amicales et familiales dans la

mesure où les personnes qui perçoivent moins de 1000€ par mois, en organisent moins que les autres. Il apparaît ici, qu'inviter ou se faire inviter soit basé sur le principe de l'échange. Le fait de pouvoir offrir un moment de convivialité autour de la nourriture privilégie ces pratiques sociales. D'ailleurs, 55% des ménages qui reçoivent rarement ou jamais ont des difficultés pour se nourrir convenablement.

### Part des ménages qui reçoivent à domicile (en %):



Le fait d'avoir des enfants est un facteur favorable à ces relations.

### Les sorties dans les lieux publics

Si la majorité des répondants entretient régulièrement des liens avec leurs amis ou leur famille, les sorties dans les lieux publics (cinéma/théâtre...) sont, quant à elles, moins fréquentes. En effet, une grande partie des répondants ne sortent jamais ou rarement dans les lieux publics, surtout seuls (71%). Le fait d'avoir une famille favorise les sorties, puisque 30% des personnes en couple et 41% des ménages avec enfants vont de temps en temps dans ces lieux publics. Les personnes interrogées qui ont déclaré ne pas sortir sont plus souvent sans

revenu salarial et ont davantage de difficultés pour se nourrir.

80% des ménages disent avoir moins de divertissements qu'ils le souhaitent. La principale cause de ce manque est l'insuffisance de ressources financières (86%). Sont ensuite citées, les difficultés liées aux transports.

### L'implication associative

13% des enquêtés ont une activité dans un club ou une association. Toutefois, il apparaît que les personnes qui ont connu une autre situation financière et familiale s'investissent davantage. En effet 19% des divorcés et 24% des propriétaires s'impliquent dans ce type d'activités contre 8% des célibataires et 10% des locataires.

### Les vacances

Environ 70% des familles sous le seuil de bas revenus ne sont pas partis en vacances au cours des deux dernières années. Certains facteurs semblent favoriser ces départs comme vivre en couple ou avoir des enfants.

### Les enfants et les loisirs

Concernant les vacances des enfants, elles sont avant tout familiales. En effet, dans un ménage sur quatre, ils sont partis avec de la famille (sans les parents) et dans un sur cinq avec leurs parents. Seuls, 12% des ménages avec enfants les ont inscrits en colonies de vacances.

Enfin, les enfants exercent peu d'activité sans leurs parents. Le sport reste le loisir le plus pratiqué (38%), suivi du cinéma/théâtre (28%).

### Raisons du manque de divertissements des ménages: (en %)

Ressources financières insuffisantes	<b>86</b>
Problème de transport	<b>25</b>
Temps libre insuffisant	<b>17</b>
Eloignement de la famille	<b>14</b>
Réseau relationnel peu important	<b>13</b>
Age des enfants	<b>11</b>

## Le sentiment de pauvreté

Selon l'Union Européenne, une personne pauvre est une personne dont les ressources matérielles, culturelles et sociales sont si faibles qu'elle est exclue des modes de vie minimaux acceptables dans l'état membre où elle vit. Phénomène relatif, cette définition conduit chacun à avoir sa propre image. Caractérisés comme des familles pauvres en termes statistiques, nous avons souhaité savoir si les ménages de notre échantillon avaient réellement le sentiment d'appartenir à cette frange de population.

**61% des sondés se sentent « pauvres »** contre 18% qui ne s'identifient pas comme tel, et 19% qui ne

savent pas. Le fait de douter sur cette question, semble montrer que les personnes, sans vouloir être catégorisées comme « pauvres », ne peuvent cependant pas affirmer le contraire.

### Des personnes plus fragiles que d'autres

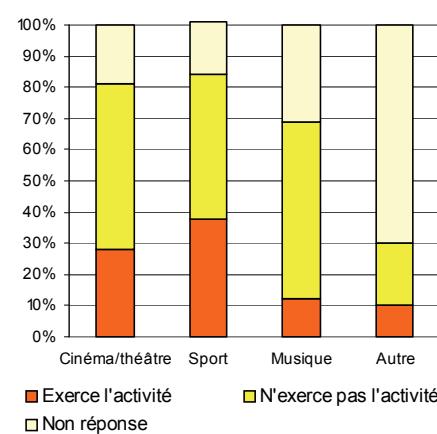
Comme nous l'avons vu, les difficultés liées à la pauvreté que ce soit au niveau de la vie quotidienne, familiale ou sociale, ne sont pas les mêmes selon les types de ménages. Ces disparités sont corrélées à ce sentiment de pauvreté. Certains ménages partagent davantage cette sensation. Tel est le cas des personnes divorcées (71%), des personnes sans emploi (67%),

celles dont les ressources du foyer sont inférieures à 1000€ par mois, ou encore celles qui ont de lourds problèmes de gestion budgétaire (interdit bancaire, dossier de surendettement). Les personnes qui ont peu de relations sociales estiment souvent appartenir à cette même catégorie.

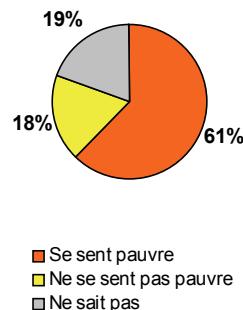
### La famille : un rôle primordial

Comme nous l'avons vu, la famille dite « nucléaire » joue un rôle moteur dans le développement de la vie sociale. Insérées dans la société, les personnes ayant fondé une famille ont plus souvent déclaré ne pas se sentir pauvres.

### Part des enfants qui exercent des activités sans la présence de leurs parents?



### Part des ménages qui ont le sentiment d'être pauvre:



## Définitions

**Pauvreté monétaire:** Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

**Seuil de bas revenus:** Il est

égal à la demi médiane des revenus mensuels par unité de consommation. En 2006, en Haute-Saône, il est égal à 771,47€ par mois/UC.

**En 2005, le seuil de pauvreté** est égal à 681€ par mois/UC au seuil de 50% de la médiane et à 817€ par mois/UC au seuil de 60%.

**Unité de consommation (UC):** Système de pondération qui attribue un coefficient à chaque membre du ménage et qui permet de comparer les niveaux de vie des ménages différents. Avec cette pondération le nombre de personnes est ramené au nombre d'unité

de consommation (UC). Ainsi, on obtient : - 1 UC pour le 1er adulte du ménage ; - 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans et plus ; - 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans ; - On ajoute 0,2 UC pour les familles monoparentales.